

Questions orales

[Français]

M. Lapierre: On verra!

M. Mulroney: Alors, le député de Shefford (M. Lapierre) dit: «On verra!», l'implication étant que vous êtes en possession d'arguments contraires. Si c'est le cas, dites-nous le. Cessez d'être un hypocrite épouvantable!

* * *

[Traduction]

LE BUDGET**LES GAINS POSSIBLEMENT RÉALISÉS À CAUSE DE LA FUIITE DE RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES**

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense que le premier ministre confond sa loyauté envers son ami, le ministre des Finances, et sa responsabilité envers la population du Canada.

Des renseignements budgétaires étaient prêts au moins 24 heures avant la date prévue, peut-être même dès mardi. Nous savons que les documents proprement dits ont été imprimés dimanche et lundi, de sorte qu'ils étaient peut-être prêts dès lundi. Le premier ministre laisse-t-il entendre à la population du Canada que les millions de dollars de bénéfiques qui risquent d'être accordés à quelques personnes privilégiées peuvent être justifiés sous prétexte qu'il veut garder son ami, le ministre des Finances, dans le Cabinet fédéral? Est-ce bien ce qu'il dit à la population canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si l'honorable ministre des Finances a suivi toutes les formalités traditionnelles en matière de sécurité. . .

M. Lapierre: Si.

M. Mulroney: . . . et il l'a fait. Absolument rien ne prouve qu'il ne l'a pas fait. S'il a honoré toutes les obligations traditionnelles propres à ses fonctions, et il l'a fait parce que rien ne prouve le contraire, mon collègue dit-il que, selon un nouveau principe de responsabilité ministérielle régi par la Constitution et établi par le Parti libéral, dorénavant les ministres de l'État sont non seulement responsables de toutes les activités relevant de leur compétence, mais également d'actes criminels et de méfaits commis par d'autres personnes dans le dessein de bouleverser ou de saboter les projets d'un honorable ministre? S'il dit cela, on s'écarte alors radicalement des traditions parlementaires britanniques reconnues.

M. Tobin: Monsieur le Président, le premier ministre vient d'établir un nouveau principe, et il est très simple. Il

consiste à sauver les amis du premier ministre à tout prix, même au détriment de la confiance du public et de l'intégrité. Voilà le nouveau principe établi par le premier ministre.

• (1450)

LA JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE PROLONGATION DE LA SÉANCE

M. Tobin: Je voudrais poser une question au ministre de la Justice à propos de la conduite du ministre des Finances.

Le premier ministre a prétendu, comme l'avait fait antérieurement le ministre de la Justice, que le ministre des Finances avait agi immédiatement après avoir eu vent de la fuite. Comme le savent les députés, hier, à 17 h 50, le ministre de la Justice, ainsi que le leader du gouvernement, sont venus à la Chambre et ils ont demandé que l'on prolonge la séance sans dire pourquoi à l'opposition. Après avoir essuyé un refus, il s'en est allé.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il était au courant de la fuite hier à 17 h 50? Le ministre des Finances était-il au courant? Pourquoi ne sont-ils pas venus dire la vérité au Parlement à 17 h 50 au lieu de demander d'un air mystérieux une prolongation de la séance? Pourquoi toutes ces cachotteries?

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'assistais à une réunion de comité dans la salle 209, dans l'édifice de l'Ouest, et j'ai reçu un appel du ministre des Finances à 17 h 40 environ. Le ministre des Finances m'a dit qu'il y avait une possibilité de fuite concernant le budget.

Des voix: Cachotteries, cachotteries.

M. Lewis: J'ai dit une possibilité de fuite. Nous savions que nous devions être prêts à toute éventualité.

M. Tobin: Vous le saviez bien et vous ne nous l'avez pas dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle raison avez-vous donnée au Président?

M. le Président: Le député a posé une question très précise, le ministre essaie d'y répondre et il faut avoir la politesse de le laisser finir.

Une voix: Vous venez juste de plaider coupable.

M. Lewis: Par mesure de prudence, nous avons essayé de faire prolonger la séance pour pouvoir venir à la Chambre des communes si les rumeurs de fuite devaient s'avérer fondées, et c'est exactement ce que nous avons demandé à l'opposition hier soir, mais vous avez refusé de coopérer.